



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Valeurs mobilières

Question écrite n° 44620

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif d'exonération des plus-values de cession de parts de Sicav de capitalisation pour financer certains investissements et travaux d'entretien immobiliers, achat de véhicules automobiles et d'équipements ménagers. Le dispositif devait s'appliquer aux seules cessions intervenues au plus tard le 30 septembre 1996 et aux achats ou travaux engagés au plus tard le 31 octobre. Compte tenu de la situation particulièrement difficile de nombreux secteurs de notre économie, notamment le secteur du BTP, et de la nécessité de relancer la consommation afin de créer des emplois, il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire d'appliquer ce dispositif fiscal aux achats ou travaux effectués avant le 31 décembre 1996, afin de tenir compte des retards dans la mise en place de ce dispositif du fait du délai intervenu entre la publication de la loi et celles de ses décrets d'application ainsi que de la baisse d'activité liée à la période estivale pendant laquelle il est difficile de commencer des chantiers.

Données clés

Auteur : [M. Degauchy Lucien](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44620

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5722